



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF EN ATTENTE DE L'APPROBATION

DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

En exercice : 15

Présents : 10

Date de la Convocation : 11 octobre 2023

Votants : 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le 17 octobre à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

*Mesdames Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Audrey GIRARD, Mylène LIGNAN,
Messieurs, Daniel BOUCHARD, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD,
Julien THIRIET.*

Absents excusés : *Alexandra BONOT, Cécile MARIOTTE ayant donné pouvoir à Serge THIRARD, Guillaume COULON, Denis FENEON, Patrick MONIN.*

Secrétaire de séance : *Audrey GIRARD*

Etat civil : Naissances

Elsa BONIN le 11 septembre

Elian FRAISSE le 15 septembre

Décès

Jean André RAPPET le 4 octobre

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Audrey GIRARD* est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 19 septembre 2023 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Demande d'aide financière

Le Maire est destinataire par les services sociaux du Département d'une demande d'aide financière pour une administrée. Il s'agit d'une aide exceptionnelle non prise en compte par le Conseil départemental et à la demande des assistantes sociales. Le Maire propose de participer au règlement de la facture AUTOVISION pour le passage du véhicule au contrôle technique concernant cette personne d'Azé pour un montant de 79 euros afin d'éviter d'éventuels recours.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de participer au paiement de la facture AUTOVISION à régler à AUTOVISION à hauteur de 79 euros.

2. Point sur les colis/repas de fin d'année pour les aînés

Les coupons pour les colis de fin d'année ou le repas vont être distribués dans les prochains jours. Les colis seront préparés avec « l'épicerie d'à côté ».

Le repas se déroulera au « Relais des Grottes » le jeudi 23 Novembre à 12h00.

La date butoir de réponse est fixée au 10 novembre et sera fermement respectée afin de ne pas comme les années précédentes occasionner des difficultés de réalisation des colis ou d'organisation pour les restaurateurs.

Les personnes de 72 ans et plus ne faisant pas partie de la liste électorale et ne recevant pas le coupon avant le 25 octobre sont invitées à se présenter à la mairie afin de le retirer.

A compter de l'année 2024, il est proposé que le colis remis aux personnes qui ne participent pas au repas de fin d'année soit remplacé par un système de bons d'achats, d'une valeur de 30 euros, qui seront à dépenser dans les commerces de notre village. Tout en maintenant l'idée d'offrir quelque chose, ceci permettra de donner plus de choix pour dépenser cette somme et de soutenir les commerces azéens.

Un travail de préparation sera à effectuer, afin de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de cette mesure, en lien avec les commerçants.

3. Risque incendie : suite de la réunion avec le SDIS

Le maire a rencontré le SDIS, avec la directrice des grottes d'Azé, afin de faire le point sur le risque incendie et la défense contre l'incendie sur la commune.

La réunion a porté sur :

- le risque feux de forêt, qui prend une plus grande importance en Saône et Loire compte-tenu des modifications climatiques. Une commission départementale dédiée à ce sujet s'est mise en place, sous l'autorité du préfet. Pour l'instant les actions à mettre en place à l'échelle de la commune concernent surtout la prévention, avec la signalétique, l'entretien des forêts et des pistes forestières devant permettre des accès rapides. Un point particulier a été fait concernant le site des grottes, compte-tenu du nombre important de personnes accueillies. Un courrier du Préfet en date du 16 octobre 2023 a été reçu à ce sujet.

- la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Sur ce sujet, la commune doit prendre un arrêté municipal de DECI, qui recense notamment les différents points d'eau incendie (PEI) disponibles, publics comme privés.

4. Appel à projets du département

Le département a tenu une conférence territoriale du Mâconnais le 2 octobre.

Lors de cette conférence, il a été confirmé la reconduction des appels à projets pour l'année 2024. Les modalités seront identiques à celles de l'année dernière, à savoir la présentation de 2 projets que l'on classe par priorité, dont un avec une thématique environnementale. Cette candidature sera à soumettre avant la fin de l'année pour une attribution des subventions au 1er trimestre 2024.

5. Voirie et chemins : travaux et calendrier prévus

La commission voirie s'est réunie le 5 octobre, et s'est rendue sur le terrain pour voir les travaux à réaliser. Il est prévu ainsi de continuer de faire le béton du chemin de Mialoup sur 75 mètres et de refaire un morceau du chemin situé à côté du château d'eau en montant en Vaux. Le début du chemin de la Bouzolle sera aussi mis en béton pour canaliser l'eau et éviter le ruissellement intempestif lors des gros orages.

Les viticulteurs et les chasseurs sont sollicités pour venir en soutien de nos agents lors de la livraison du béton.

Un drain sera posé dans le chemin reliant Vaux à la tour des Télécom, et ce pour canaliser une veine d'eau qui traverse le chemin qui a été refait en juin.

Le chemin allant de la Bouzolle à Vaux fera l'objet d'un entretien et d'un débroussaillage. Un camion de 19 tonnes de gravier pour les chemins a été livré, et un programme de bouchage de trous et remise en état des chemins sera mis en œuvre notamment pour le chemin de la Motte et de Tarroux.

Par ailleurs la société Eiffage va intervenir sur le chemin de l'Épinglier et sur le bas du chemin de la Secrétine route d'Aine.

Monsieur Rappet interviendra courant novembre sur le chemin en dessous du château d'eau de Vaux, chemin allant dans les vignes en direction d'Aine. Les travaux n'ont pas pu être réalisés avant suite à un souci de matériel de sa part.

6. Schéma des pistes cyclables

Ce sujet a été à nouveau évoqué lors de la dernière conférence des maires de MBA. Le tracé prévu a évolué en fonction des retours des différentes collectivités. Nous avons rencontré la personne en charge de ce dossier à MBA le 6 octobre pour redire tout l'intérêt de la commune pour ce dispositif mais également rappeler les limites que nous avons soulevées : voiries concernées relevant en partie du CD 71, chemins de vigne difficiles à rendre praticables pour le vélo...

Le fonctionnement du dispositif consiste, pour les communes, à faire part à MBA de leur intention d'aménager la voirie concernée, afin que les travaux nécessaires soient étudiés et mis en œuvre. Ceux-ci sont à la charge de MBA.

Nous avons demandé l'intégration au schéma de la portion de voirie allant du bourg jusqu'à Rizerolles.

Toujours sur cette thématique, nous avons sollicité MBA pour la fourniture d'arceaux pour les vélos à positionner autour de la place du cèdre, à la Teppe saint-martin et aux Tilles.

7. Ressources en eau :

• Etude des anciennes sources d'Azé

Le contexte de climat de plus en plus sec, avec des risques incendie accrus et une ressource en eau de plus en plus rare, nous ont conduits à nous interroger sur les anciennes sources situées en Vaux (Petites et Grandes Varennes). Il est important de prendre en compte la préservation de ces sources dans nos politiques d'aménagement ou d'exploitation du secteur. Par ailleurs, les données disponibles auprès de la société fermière et du Syndicat des Eaux sont rares.

En conséquence le conseil municipal donne son accord pour rechercher un interlocuteur (hydrogéologue, société spécialisée...) pouvant permettre d'établir avec précision l'état de cette ressource en eau (zone de captage, débits, nature et volume des ouvrages en place...).

• Diagnostic territorial engagé par MBA sur les modalités d'accès à l'eau potable

MBA nous a informés que dans le cadre du décret relatif à « l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine », un diagnostic territorial devait être réalisé.

Dans cette optique, un état des lieux des puits domestiques et des bornes fontaines doit être effectué.

8. Point sur l'ASA

Le maire indique qu'il souhaite informer le conseil, lors de chaque séance, de l'avancée de ce dossier. Celui-ci prend beaucoup de temps compte-tenu des informations très parcellaires que nous avons recueillies et du très important travail de mise à jour à effectuer dans les différents fichiers.

Suite aux échanges avec la Trésorerie et la société Berger Levraut, le budget 2023 a pu être transmis dans les règles, ce qui va permettre d'émettre les titres nécessaires et de payer les factures. L'actualisation des identités des propriétaires et des numéros de parcelles touche à sa fin, les titres correspondant aux redevances vont donc être envoyés sous peu.

9. Problèmes posés par les insectes : moustiques, frelons

Le maire indique que cette problématique, même si elle ne relève pas uniquement de la municipalité, a été l'objet de nombreuses sollicitations cet été.

Concernant les frelons, nous avons été amenés à solliciter une intervention d'urgence dans la cour de l'école.

Concernant le moustique, il est rappelé que les actions à mettre en œuvre concernent la prévention : suppression des eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère. L'information a été mise sur le site de la commune et des dépliants sur ce sujet, rappelant les bonnes pratiques, sont disponibles en mairie. Sauf en cas exceptionnel de risque sanitaire avéré, les autorités ne réalisent pas de traitement insecticide.

10. Suivi de la convention concernant la stérilisation des chats

Deux femelles ont été stérilisées dans le courant de l'été. Une troisième devrait également être stérilisée si la capture est possible.

Un mâle errant mais non sauvage devrait également être lui aussi pris en charge par le vétérinaire pendant les vacances de la Toussaint afin de subir l'opération.

Il restera la possibilité d'une stérilisation d'ici à la fin de l'année au vu de la convention passée qui a pour but de favoriser le bien-être animal en évitant la prolifération des chats errants.

11. Questions diverses

- **Travaux en cours**
 - **Ancien hangar communal** : l'intervention de l'entreprise SNEEB est terminée pour un résultat très satisfaisant. Il reste à planter les arbres et arbustes et installer les tables de pique-nique.
 - **Peinture au restaurant scolaire** : les travaux de peinture de la cuisine et des vestiaires sont prévus la première semaine des vacances de la Toussaint.
- **Entretien parcelle du jardin partagé** : suite à la réception en mairie d'un message d'une riveraine de la parcelle concernant son entretien, nous avons reçu la réponse du Foyer Rural. Celui-ci précise que le terrain, loin d'être à l'abandon, est simplement entretenu dans le respect des bonnes pratiques préconisées pour le maintien de la diversité biologique, notamment dans le cadre de la convention avec la LPO.
- **Battues société de chasse** : il est rappelé que la société de chasse d'Azé a mis en place un répondeur permettant de connaître les lieux de battue, afin de favoriser la cohabitation des différentes activités de nature : 06 52 22 49 05.
- **Association du Restaurant scolaire** : le maire donne lecture de la transmission de l'association indiquant la nécessité de renfort en personnel compte-tenu de l'importante fréquentation. Même si ceci relève du SIVOS, il est important que le conseil municipal en soit informé.
- **Sécurité des accès à la cours d'école** : la question de la sécurité de la cour d'école durant le temps de la garderie périscolaire est discutée, en lien notamment avec le courrier du Préfet du 14 octobre.
- **Travaux ENEDIS** : la mairie ayant été sollicitée à plusieurs reprises, il est rappelé qu'ENEDIS réalise actuellement des travaux sur le réseau électrique, avec notamment des changements de poteaux, dans le secteur de Fourgeot et de la Bouzolle.
- **Gestion des factures de la garderie périscolaire** : le maire informe qu'un logiciel de gestion de la garderie, semblable à celui utilisé pour la facturation au restaurant scolaire, va être acquis par la commune. Les agents en charge de la facturation ont fait un essai très concluant de ce logiciel auprès de la mairie de Laizé. Celui-ci nous permettra de gagner en temps et en efficacité. Le coût est de 840 euros TTC par an.

- **Association des Maires de Saône et Loire** : le maire a assisté à l'AG de l'association le 6 octobre. Un retour est fait sur cette réunion.
- **Rapport du Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais** : celui-ci, également présenté en séance à MBA, est à disposition de la population et des membres du conseil, qui en prennent acte.
- **Forêts communales** : Suite au changement de garde forestier les lots d'affouages seront attribués fin novembre. Par ailleurs, les affouagistes seront sollicités pour une demi-journée citoyenne avec les volontaires pour enlever des tuteurs métalliques sur la plantation de cèdres qui se trouve en montant en Vaux, et ce avant un éclaircissement de la parcelle.
- **Ramassage des ordures** : cette compétence est du ressort de MBA qui progressivement analyse les circuits de collecte et enlève tous les points critiques (interdiction de faire des manœuvres, de reculer) et ce pour éviter au maximum les accidents. Sur le secteur de l'impasse des Beluses, MBA informera les habitants de petites modifications, cette information sera faite directement par les services de MBA en direction des usagers concernés.
Par ailleurs MBA consulte actuellement les communes. Nous avons participé à une réunion pour voir si une collecte en porte à porte pour les poubelles jaunes « papiers, plastiques, métal » serait bénéfique pour augmenter le taux de tri. Une proposition en ce sens pourrait être faite en conseil communautaire : une semaine « ordures ménagères », une semaine « bac jaune ». Les déchets compostables devant être compostés.
- **Stationnement abusif** : des véhicules automobiles stationnent de façon abusive sur le domaine public : parkings, voirie... Au-delà de 7 jours, la gendarmerie peut dresser un PV, voire demander une mise en fourrière. Il est donc demandé aux automobilistes concernés de ne pas générer une telle situation, les parkings près de l'école sont utiles pour les habitants allant dans nos commerces.
- **Les agents sont intervenus sur la taille des buissons et haies.**

12. Tour de table

Ludovic LAVIGNE : réunion vendredi 20 octobre avec SUEZ pour les travaux d'écoulement des eaux aux Burchères.

Aurore DUTARTRE : qu'en est-il du chauffage de la salle des fêtes ? Réponse du premier Adjoint : L'entreprise a fini son intervention et un essai concluant a été réalisé.

Julien THIRIET : propose des informations à faire figurer sur les futurs panneaux de randonnée. Réponse du Maire : Il faut prendre contact avec Cécile Mariotte en charge de ce dossier.

Daniel BOUCHARD :

- il y a un arbre mort dans la Mouge au niveau du tennis. Réponse du Maire : nous allons identifier et prendre contact avec le propriétaire.
- Ou en est le PLU ? Réponse du Maire : ce sujet a été évoqué en réunion de bureau, un contact va être repris rapidement avec le cabinet DORGAT.
- Platanes de la Teppe Saint-Martin : n'y a-t-il pas nécessité de faire une taille ? Réponse du Maire : cette possibilité avait été évoquée avec l'entreprise en charge des tailles sur la commune qui n'en voyait pas la nécessité. Toutefois l'entreprise sera recontactée compte tenu de l'ampleur prise par la végétation.
- Bloc climatisation à l'étage de la mairie : celui-ci n'est pas esthétique. Réponse du Maire : il a été enlevé récemment.

13. Agenda

- **19 octobre** : cérémonie des Hussards
- **5 novembre** : exposition auto-moto, parking de la cave
- **7 novembre** : conseil d'école à 18 heures
- **11 novembre** : cérémonie au monument à midi

La séance est levée à 22h30

La prochaine séance est fixée au mardi 14 novembre 2023 à 20h00
